

Déclaration des performances N° 0123-0001-8

Selon le règlement (UE) n°305/2011 du parlement européen et du conseil

- | | |
|--|---|
| 1. Code d'identification unique du produit type : | INNOFR08897 |
| 2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction : | Sto-Panneau Isolant TOP 31
Sto-Panneau Isolant TOP 31 Biomass
(Voir l'étiquette du produit) |
| 3. Usage prévus du produit de construction : | Isolation thermique des bâtiments par l'extérieur |
| 4. Nom, raison sociale et adresse de contact du fabricant : | Innolation SAS
1173 rue du Maréchal Juin
45200 Amilly - France |
| 5. Nom et adresse de contact du mandataire : | Non applicable. |
| 6. Le système d'évaluation et de vérification de la constance des performances: | Système 3 pour toutes les caractéristiques.

L'organisme notifié ACERMI, numéro d'identification N°1163, a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type, selon le système 3.
Il a délivré les rapports d'essais correspondants. |
| 7. L'organisme notifié : | |
| 8. Evaluation technique européenne: | Non applicable. |
| 9. Performances déclarées : | |

Caractéristiques essentielles	Articles / Paragraphes de la Norme EN 13163	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Résistance thermique	4.2.1 Résistance thermique et conductivité thermique	$R_D = 0,60 \text{ à } 12,90 \text{ m}^2\text{K/W}$ (Epaisseurs de 20 à 400 mm) $\lambda_D = 0,031 \text{ W/(m.K)}$	EN 13163 :2012+A2 :2016
	4.2.3 - Epaisseur	T(1)	
Réaction au feu	4.2.6 Réaction au feu	Euroclasse E	
Durabilité de la réaction au feu par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement / à la dégradation	4.2.7 Caractéristiques de durabilité (a)	(b)	
Durabilité de la résistance thermique par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement / à la dégradation	4.2.1 Résistance thermique – conductivité thermique	(c)	
	4.2.7 Caractéristiques de durabilité	NPD (d)	
Stabilité dimensionnelle	4.3.2 Stabilité dimensionnelle à température spécifiée	DS(70,-)1	

Résistance à la compression	4.3.4 Contrainte en compression ou résistance à la compression	CS(10) 60	EN 13163 :2012+A2 :2016
Résistance à la compression	4.3.7 Déformation sous charge en compression et conditions de température spécifiées	NPD	
Résistance à la traction / flexion	4.3.5 Résistance à la flexion (e)	BS 100	
	4.3.6 Résistance à la traction perpendiculairement aux faces	TR 120	
Durabilité de la résistance à la compression par rapport au vieillissement et à la dégradation	4.3.8 Fluage en compression	NPD	
	4.3.12 Résistance aux effets du gel-dégel	NPD	
	4.3.15.5 Réduction d'épaisseur à long terme	NPD	
Perméabilité à l'eau	4.3.11 Absorption d'eau	Wp < 0,2	
Perméabilité à la vapeur d'eau	4.3.13 Transmission de la vapeur d'eau	MU 30 à 70	
Indice d'isolement aux bruits aériens directs	4.3.14 Raideur dynamique	NPD	
Coefficient d'absorption acoustique	(f)	NPD	
Indice de transmission des bruits d'impact (pour les sols)	4.3.14 Raideur dynamique	NPD	
	4.3.15.2 Epaisseur dL	NPD	
	4.3.15.4 Compressibilité	NPD	
Combustion avec incandescence continue	4.3.18 Combustion avec incandescence continue	NPD	
Emission de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments	4.3.19 Emission de substances dangereuses	NPD	
<p>(a) : Pas de variation en ce qui concerne les propriétés de réaction au feu des produits EPS</p> <p>(b) : La tenue au feu du polystyrène expansé ne se dégrade pas avec le temps.</p> <p>(c) : La conductivité thermique des produits en polystyrène expansé ne varie pas avec le temps.</p> <p>(d) : Pour l'épaisseur uniquement.</p> <p>(e) : Pour la manipulation et l'installation</p> <p>(f) : Les produits EPS n'ont pas de propriétés significatives d'absorption du bruit aérien.</p>			

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4. Signé pour le fabricant et en son nom par :

Amilly, le 04/08/2025



Daniel Schmitt,
Président Innolation SAS.